

2021 07 07

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
05/07/2021

Date d'affichage
05/07/2021

Objet de la délibération
RTE – Convention de servitudes

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**

Séance du 12 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à dix-sept heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoît VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Claude GAULARD, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Christian PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoît VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE	procuration à M. CALVAT
Karine GOMES	procuration à M. CUCHE ;
Marc LECAILLE	procuration à M. CUCHE ;
Marlène GABLE	procuration à Mme SAVONNET ;
Cyril MARECHAL	procuration à M. PRAOM ;
Charles-Emmanuel PELLETIER	procuration à M. VUILLEMIN ;
Margaux PRAOM	procuration à M. PRAOM ;
Philippe RIGAL	procuration à M. MOREL ;
Maud WASNER	procuration à M. CALVAT ;

Absent :

M. Pascal GAILLARD

Madame **Violette Ségard** a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que :

La liaison aérienne 225kV Champagnole-Saône de Réseau de Transport d'Electricité (RTE) passe sur la parcelle cadastrée ZD157 sis lieudit « Le Touillon » 25660 Saône appartenant à la commune de Saône. Le pylône n°160 est implanté sur la parcelle susvisée.

Les modalités de la servitude et d'indemnisation sont définies par une Convention établie par RTE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par **22 Voix POUR, 0 d'abstention et 0 CONTRE**

DECIDE

- D'approuver les termes de la Convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de servitudes ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Monsieur le Maire,
Benoît VUILLEMIN

